

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 27 janvier 2015 (12<sup>ème</sup> séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

14

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire .

Sont présents : MM. et Mmes Patrick ALLARD, Laurent WAGNER, Aurore GUILBAUD, Germain JAMING, Patrick HAGER , Christelle SCALEGNO-MULLER, Michel GREFF, Pascal HAMMAN, Patrice NAGEL, Laurent SLAVIK, Jean-Marc VERGNE, Yvan BECKER et Francis SCHLUCK.

Absent : M. Daniel HEIN, excusé,

DATE DE CONVOCATION : 20 janvier 2015

A l'ouverture de la séance le Maire propose de rajouter les points suivants :

- Point 8 : Dépenses d'investissements 2015
- Point 9 : Modifications budgétaires
- Point 10 : Travaux école
- Point 11 : Divers - Informations (Reprise du Point 8 prévu initialement).

Le Conseil Municipal donne son accord à cette modification de l'ordre du jour.

**POINT 1 - POMPIERS : CESSATION D'ACTIVITE DU CHEF DE CENTRE AU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2015 ET NOMINATION D'UN NOUVEAU CHEF DE CENTRE**

La passation de commandement entre le Lieutenant Germain JAMING et l'Adjudant-Chef Christian FREYERMUTH aura lieu le 20 février 2015 à 18 heures au centre du village, suivie d'une réception au Foyer Saint-Maurice. Le Maire propose la prise en charge par la commune du vin d'honneur à l'occasion de cette cérémonie.

Le Conseil Municipal donne son accord à cette participation.

**POINT 2 - 70<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DE LIXING**

La libération de LIXING a eu lieu le 17 février 1945. Pour fêter le 70<sup>ème</sup> anniversaire de cet évènement majeur de la commune, le Maire propose une cérémonie au centre du village avec dépôt de gerbes aux deux monuments et musique municipale suivie d'un pot de l'amitié.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

**POINT 3 - SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL ET DES ELUS**

L'Amicale du Personnel communal et des Elus a pris en charge divers frais pour le compte de la commune pour l'organisation du repas du 3<sup>ème</sup> âge. Le Maire propose le versement d'une subvention de 630.00 € à ce titre.

Le Conseil Municipal donne son accord à ce versement.

#### **POINT 4 - PAIEMENT D'HEURES COMPLEMENTAIRES**

Le Maire fait état d'heures complémentaires réalisées par Mme Valérie MALLICK à savoir 30 heures, étant donné que se rajoutent les heures de nettoyage après les cours du mercredi matin.

Le Conseil Municipal donne son accord au paiement de ces heures complémentaires.

#### **POINT 5 - ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE**

L'achat d'un nouveau PC pour le bureau des Adjoints est à prévoir ainsi que l'achat d'un antivirus sur trois postes.

Le montant du devis de la Société PC SELECT s'élève à 847,20 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces acquisitions.

#### **POINT 6 - ACHAT DE BACS A SEL**

Sur proposition de M. Germain JAMING, Adjoint chargé des Travaux, le Conseil Municipal décide l'achat de 2 bacs à sel supplémentaires.

Montant du devis de la Société MANUTAN : 602,40 € TTC.

#### **POINT 7 - TRAVAUX A LA MAIRIE**

Dans le cadre de la rénovation de la salle du Conseil, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de faire poncer et vernir le parquet existant plutôt que de le remplacer par un parquet stratifié. Le Conseil Municipal donne son accord pour confier ces travaux à l'entreprise BOUR de Diebling pour un montant TTC de 1 858,92 €.

#### **POINT 8 - DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2015**

Sur proposition du Maire, dans l'attente des votes des budgets 2015, le Conseil Municipal décide la mise en place des dispositifs permettant d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements jusqu'à hauteur de 25 % des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent pour le budget principal, budget Eau et Assainissement, budgets Lotissements Château d'Eau II, Pehl et Lett.

#### **POINT 9 - MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

##### **1) Décision budgétaire modificative n°6/2014**

Le Conseil Municipal,

. Considérant que la création du site Internet de la commune a été réalisée et doit être imputée à l'article 2183 Opération 255,

- décide de diminuer l'inscription budgétaire à l'article 21318 opération 235 (Requalification du foyer communal) pour 3 500.00 € et d'imputer cette somme à l'article 2183 opération 255.

## **2) Décision budgétaire modificative n°7/2014**

Le Conseil Municipal,

. Considérant que les travaux de rénovation de la salle du Conseil Municipal seront réalisés et devront être imputés à l'article 21311 opération 252,

- décide de diminuer l'inscription budgétaire à l'article 21318 opération 235 (Requalification du foyer communal) pour 6 000.00 € et d'imputer cette somme à l'article 21311 opération 252.

## **3) Décision budgétaire modificative n°8/2014**

Le Conseil Municipal,

. Considérant que l'achat d'une épareuse et d'un broyeur a été effectué et doit être imputé à l'article 21568 opération 258,

- décide de diminuer l'inscription budgétaire à l'article 21318 opération 235 pour 22 000.00 € et d'imputer cette même somme à l'article 21568 opération 258.

## **POINT 10 - TRAVAUX A L'ECOLE**

Le Maire informe que les travaux prévus dans la salle de classe N° 3 sont terminés.

Pour ce qui concerne la mise en place de placards dans cette salle, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier ces travaux à l'entreprise BOUR de Diebling pour un montant de 4 980,00 € TTC.

## **POINT 11 - DIVERS - INFORMATIONS**

Le Maire présente le planning des séances du Conseil Municipal :

23 février ; 23 mars ; 27 avril ; 26 mai ; 22 juin.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LIXING-LES-ROUHLING, le 10/02/2015

Le Maire,